

APERÇU DE LA SITUATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIENE

RESUME

La République Démocratique du Congo ambitionne d'atteindre une couverture de 65 % pour l'approvisionnement en eau géré en toute sécurité d'ici à 2021 et de 45 % pour l'accès aux services d'assainissement gérés en toute sécurité d'ici à 2021 tel que défini dans le Plan National Stratégique de Développement (P.N.S.D.). Pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (O.D.D.) en 2030, la République Démocratique du Congo aura besoin de deux milliards quatre cent septante deux millions de dollars par an, ainsi que des investissements beaucoup plus élevés à court et à moyen terme. On estime le déficit de financement actuel à un milliards cinq cent quatre-vingts de dollars. Les aspirations sont les plus fortes pour l'assainissement en milieu rural où les niveaux de service de base sont de 29 % et nécessiteront une forte participation des ménages pour mettre fin à la défécation à l'air libre et se rapprocher des services d'assainissement de base. Par ailleurs, l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement est beaucoup moins élevé dans les communautés les plus pauvres et parmi les groupes les plus vulnérables.

Cinq principales actions destinées à garantir une approche agressive pour atteindre ces objectifs :

1. Améliorer la mobilisation et la canalisation de plus de ressources publiques et privées destinées à l'assainissement en milieu urbain, l'accès à l'eau en milieu rural, à l'assainissement et à l'hygiène ;
2. Améliorer les stratégies destinées à éliminer la défécation à l'air libre dans les zones rurales et améliorer l'accès à des services d'assainissement de base ;
3. Promouvoir les approches pro-pauvres pour la mise en place des infrastructures et services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ;
4. Augmenter la supervision réglementaire relative à l'approvisionnement en eau en milieu urbain et améliorer la qualité pour atteindre de nouvelles normes de services gérés en toute sécurité et permettre aux entreprises de services publics d'attirer plus de financements ;
5. Améliorer la gouvernance dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement.

1. Aperçu de la vision et des cibles liées aux ODD pour la République Démocratique du Congo

Le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène de la République Démocratique du Congo respecte les orientations du plan national stratégique de développement (2017-2021). La priorité de la stratégie est l'élimination de la défécation à l'air libre d'ici 2021 et l'accès universel à un approvisionnement en eau de base d'ici 2021 et un assainissement de base d'ici 2021.

En 2015, la République Démocratique du Congo est parvenue à une couverture de 52 % pour l'eau et de 48 % pour l'assainissement. Cela n'a pas été suffisant pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (O.M.D) respectifs pour l'eau et l'assainissement. Plus ambitieux, les objectifs et normes E.H.A. du Programme de Développement Durable (P.D.D) ont imposé des exigences beaucoup plus élevées. Ainsi, la République Démocratique du Congo devra atteindre 100 % d'accès à un approvisionnement

en eau géré en toute sécurité et 100 % pour l'assainissement, d'ici 2030. Les principaux obstacles sont l'absence de service et des services de mauvaise qualité pour les populations pauvres des zones urbaines et rurales, surtout en matière d'assainissement et d'hygiène. La couverture et la qualité des services sont considérablement inférieures pour les groupes vulnérables, par exemple les handicapés, les pauvres, les personnes déplacées etc.

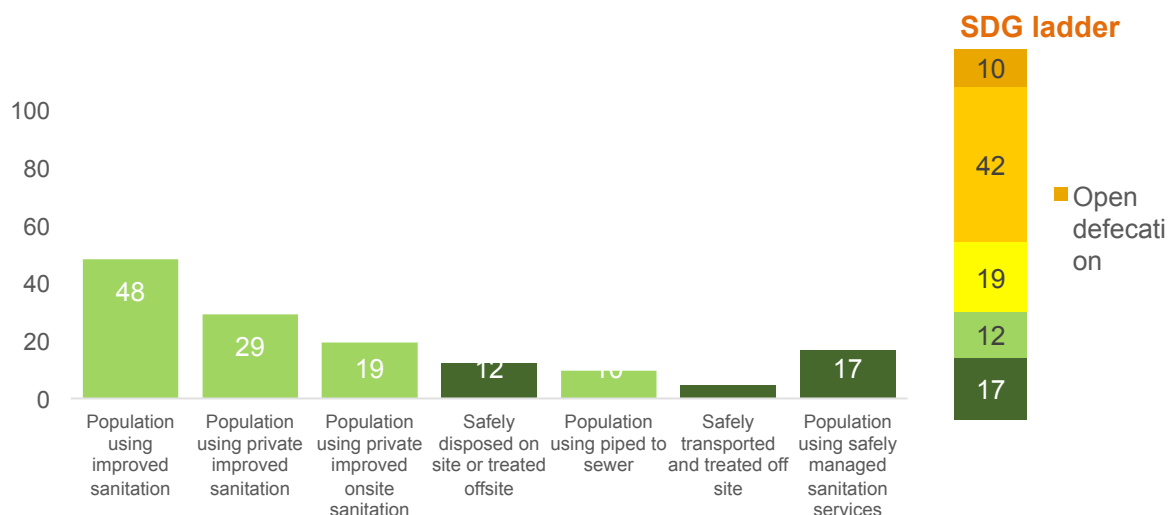
Les points d'achoppement les plus critiques à surpasser comprennent :

- la faiblesse de la gouvernance et de l'intégrité du secteur, notamment le manque de séparation entre la supervision et la fourniture de services ;
- une forte dépendance aux financements publics et des problèmes liés aux capacités d'absorption, des contraintes en matière de ressources humaines ;
- l'absence de mécanisme de révision destiné à évaluer régulièrement les progrès ;
- des accords de financement pluriannuels limités de la part des partenaires qui réduisent la prévisibilité des plannings. Si ces questions ne trouvent pas de réponse, les progrès resteront lents et les O.D.D. ne seront pas atteints.

Graphique n°1 : 29 pourcent de la population de la R.D. Congo a un approvisionnement en eau géré en toute sécurité



Graphique n°2 : 17% de la population a accès à un service d'assainissement géré en toute sécurité



2. Analyse du secteur – État des dispositifs fondamentaux et des comportements coopératifs du secteur

La République Démocratique du Congo est en phase de consolidation des bases d'un secteur qui fonctionne bien. Des politiques et stratégies sectorielles ont contribué à clarifier la vision relative aux ODD. Il s'agit de la politique nationale du service public de l'eau, la politique nationale de l'hygiène, la politique nationale d'assainissement et la stratégie nationale d'assainissement. Des lacunes persistent et elles devront être comblées pour certains dispositifs fondamentaux.

Politique et stratégie : les politiques et stratégies pourront être renforcées par des plans décentralisés destinés à étendre la réduction de la défécation à l'air libre dans les milieux ruraux. En ce qui concerne les questions de politique, le soutien public en faveur des matériels d'eau, d'hygiène et d'assainissement par rapport aux campagnes de communication doit être renforcé. L'équité dans l'allocation des ressources, notamment pour le ciblage des groupes vulnérables, doit être améliorée.

Dispositions institutionnelles : La séparation et la clarification des rôles ne sont pas terminées dans tous les sous-secteurs, notamment dans l'assainissement en milieu rural et urbain, en matière de gouvernance, de réglementation, de responsabilité et d'exploitation. Le rôle de la coordination du secteur eau, hygiène et assainissement doit être soutenu.

Financement du secteur : Les financements publics pour le secteur ont généralement diminué au cours de la période des OMD pour passer de 5 % en 1990, à 1,2 % en 2015. Les niveaux des versements et des dépenses doivent encore être améliorés pour tirer le maximum de l'augmentation des allocations sectorielles.

Planification, supervision et révision : Un cadre de supervision soutenu par un système d'information intégrant des données sur les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les villages et écoles en milieu périurbain et rural est en place. Les étapes suivantes consisteront à inclure les installations de santé. Ce système devra être élargi au milieu urbain.

Renforcement des capacités : la formation des agents pour l'entretien et la gestion des installations d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement devra être renforcée à la base. L'absence de matériel approprié est un handicap à surmonter.

En ce qui concerne les **comportements coopératifs** de SWA, le gouvernement et les partenaires de développement collaborent pour améliorer les méthodes de travail dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Le gouvernement a pris la tête du processus de définition de la vision et de la stratégie du secteur, dont l'objectif principal est de parvenir à l'accès universel d'ici à 2030. La majorité des partenaires de développement ont orienté leurs programmes et leurs financements en faveur de l'accomplissement de cette stratégie dirigée par le gouvernement. Atteindre des niveaux d'alignement similaires pour l'utilisation des systèmes des pays permettrait d'aller beaucoup plus loin. Alors que le gouvernement travaille à la standardisation et la simplification des procédures d'approvisionnement, les partenaires de développement vont graduellement et progressivement chercher à utiliser les systèmes d'approvisionnement définis par le gouvernement. Par ailleurs, les financements de la part des différents partenaires de développement sont conformes aux budgets. Le gouvernement collabore avec ses partenaires pour mobiliser la plupart des fonds en faveur du plan national et sectoriel du budget national.

Il faudra définir un système de supervision et d'évaluation complexe, pour une plus grande utilisation des découvertes permises par les systèmes d'information et les rapports nécessaire afin de favoriser l'amélioration des performances. En outre, la majorité des partenaires de développement devront utiliser ce cadre de supervision qui sera mis au point conjointement avec le gouvernement.

Actions prioritaires à adopter pour garantir la préparation du secteur en vue des ODD

- Mettre au point des plans décentralisés afin d'étendre la réduction de la défécation à l'air libre en milieu rural ;
- Augmenter la part des ressources publiques consacrées à l'eau et l'assainissement en milieu rural ;
- Modifier la politique pour définir précisément les rôles en matière de gouvernance, financement et supervision pour l'eau et l'assainissement en milieu rural et clairement séparer la fourniture de services et les fonctions de supervision pour les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu urbain ;
- Le gouvernement et les partenaires de développement vont graduellement augmenter le montant des financements en faveur du développement dans le budget national, en commençant par intégrer le financement sectoriel au plan sectoriel ;
- Le gouvernement va rendre les procédures d'approvisionnement plus transparentes et les partenaires de développement vont progressivement augmenter leur utilisation de ces systèmes.

3. Besoins d'investissements sectoriels, déficits de financement et possibilités d'amélioration de l'efficacité

Besoins d'investissements et déficits de financement

La République Démocratique du Congo aura besoin de deux milliard quatre cent septante deux millions de dollars par an pour parvenir aux ODD en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène. La majorité des investissements sera destinée aux dépenses d'investissement à moyen terme et principalement consacrée aux besoins d'investissements pour l'assainissement en milieu rural et urbain. Ces coûts sont principalement le résultat de la croissance de la population due aux migrations vers les zones urbaines, des réhabilitations pour maintenir les services, des nouvelles constructions pour étendre les services. On estime le déficit de financement actuel à un milliard cinq cent quatre-vingt-huit millions de dollars. Ce déficit affecte avant tout l'assainissement et l'hygiène en milieu rural, pour lesquels les projections de financement actuelles couvrent 9 % des coûts et qui devraient bénéficier d'une augmentation rapide des contributions des ménages.

Figure n°1 : La République Démocratique du Congo aura besoin deux milliards quatre cent septante deux millions de dollars pour construire et maintenir la couverture universelle de base

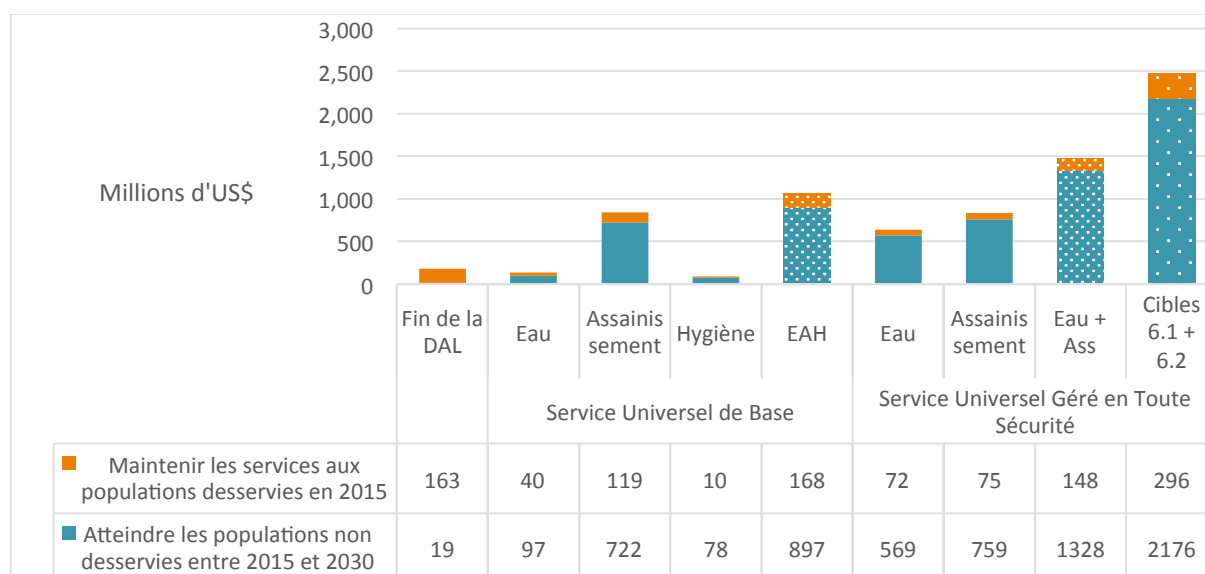
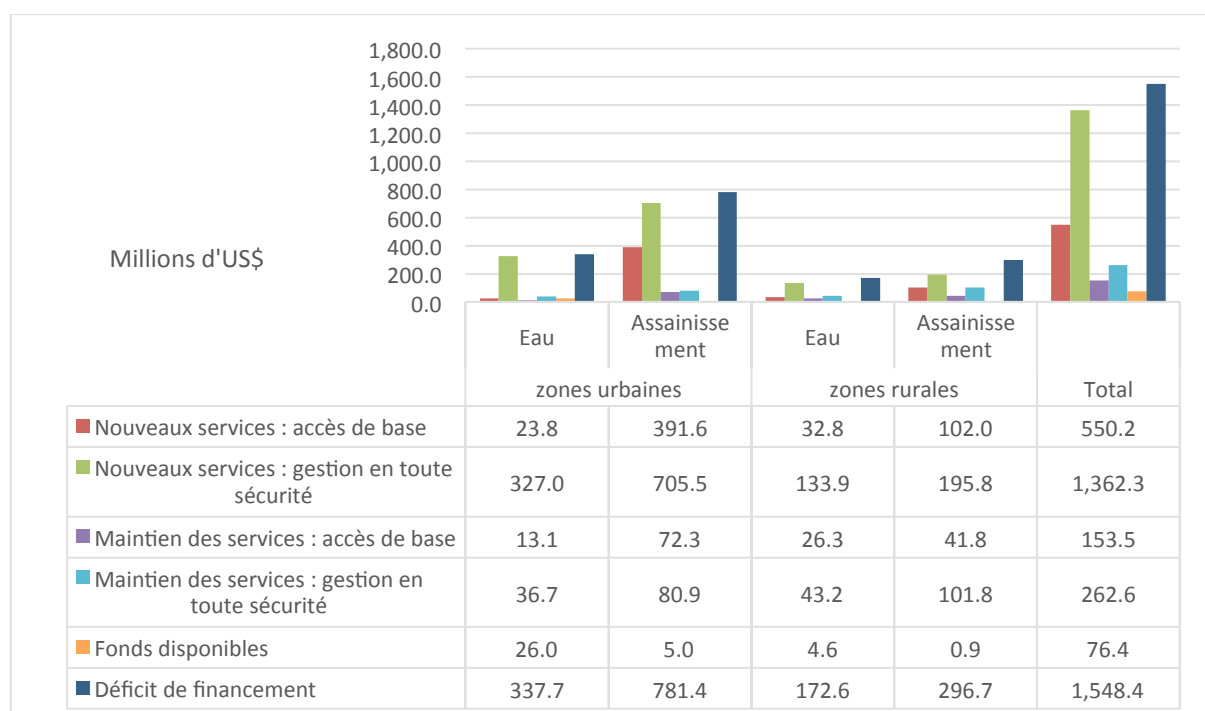


Figure n°2 : Déficit de financement actuel par rapport aux coûts annuels destinés à être satisfait par les finances publiques en million de dollars



Stratégies de résorption du déficit de financement

Les projections de financements disponibles indiquent une augmentation des allocations et des sources de financement fiscales plus prévisibles. Toutefois, les impôts et taxes à eux seuls ne suffiront pas pour garantir les progrès rapides nécessaires pour parvenir aux ODD. L'association de revenus nationaux, d'allocations plus efficaces et de l'utilisation des financements disponibles ainsi que l'accès à des revenus commerciaux sont aussi

nécessaires. L'accès aux marchés intérieurs privés et aux ressources commerciales figure parmi les options ayant le plus de chances de succès. Il faut également réduire au maximum les inefficacités, notamment celles qui proviennent d'une mauvaise collecte des revenus, des niveaux élevés d'eau non facturée, du manque de fonctionnalités et de coûts d'exploitation élevés. Ces facteurs rendent l'investissement dans la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement peu intéressants pour la finance commerciale alors qu'elle est nécessaire pour étendre la couverture et maintenir les services.

La qualité des services doit être améliorée afin d'augmenter la contribution actuelle des tarifs à l'exploitation et à la maintenance. Pour parvenir aux ODD et notamment pour mobiliser des fonds supplémentaires, il faudra adopter une stratégie agressive de mobilisation des ressources, associant davantage des contributions des ménages et du secteur public ainsi qu'un accès à la finance commerciale. Par ailleurs, les mesures de réduction des coûts seront nécessaires, notamment grâce à l'utilisation de sources d'énergie alternatives pour les entreprises de services publics en milieu rural.

4. Actions prévues pour favoriser le progrès vers les ODD – précisez l'agence responsable de chaque action lorsque c'est possible

Mesures que le gouvernement et ses partenaires sont prêts à prendre pour adapter le secteur

- a. **Politique et stratégie :** le Comité National d'Action de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement (C.N.A.E.H.A) sous la supervision du ministère du plan, soutiendra les provinces dans la mise au point de plans incluant les ODD et l'élimination de la défécation à l'air libre d'ici à 2021 ;
- b. Le C.N.A.E.H.A travaillera avec toutes les parties prenantes pour modifier la politique nationale et garantir que les fonctions de supervision sont séparées de la fourniture de service d'ici à 2021. En outre il devra travailler sur l'élaboration des mesures d'application de la loi relative à l'eau et combler le vide en matière des politiques et stratégies sectorielles ;
- c. **Renforcement des capacités :** augmentation graduelle du nombre d'employés nécessaires pour superviser la réglementation de la fourniture de service pour atteindre un niveau de personnel optimal d'ici à 2021.

Actions (SMART) pertinentes pour garantir l'application des comportements coopératifs

- d. D'ici à 2021, le C.N.A.E.H.A, en collaboration avec d'autres acteurs du secteur, aura mis au point et lancé un mécanisme de révision destiné à évaluer régulièrement les progrès et garantir que des mesures sont prises en fonction de ses résultats ;
- e. Les partenaires de développement commenceront progressivement à utiliser les procédures d'approvisionnement du pays afin d'être totalement alignés sur le gouvernement d'ici à 2021.

Plans et stratégies destinés à combler le déficit de financement

- f. Plans pour une utilisation plus efficace des ressources existantes :
- i. Les entreprises de services publics étendront graduellement les mesures de réduction de coûts, notamment en matière de consommation d'énergie,

Parvenir aux ODD pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène

- ii. Les ministères et les agences gérant des budgets publics amélioreront les stratégies d'allocation des ressources pour mieux cibler 60 % des groupes vulnérables d'ici à 2022,
 - iii. Pour garantir une gestion transparente, les entreprises de services publics publieront des rapports annuels audités ;
- g. Plans pour accéder à des financements supplémentaires :
- i. Pour parvenir à l'assainissement en milieu urbain, le gouvernement et les fournisseurs de service travailleront pour faire passer la contribution des ménages de 5 % à 10 % des coûts d'exploitation nécessaires d'ici à 2030,
 - ii. En coopération avec les entreprises de services publics, le gouvernement révisera les tarifs de 13,6 % des coûts d'investissement d'ici à 2020, et les augmentera graduellement de 11,6 % par an d'ici à 2030.



Cette fiche pays a été préparée par le Comité National d'Action de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement sous la supervision du ministère du Plan avec la participation des ministères sectoriels et des partenaires, dont l'Unicef.